

**Projet de déclaration au Conseil de sécurité  
de S. E. M. Fodé Seck, Président du Comité  
pour l'exercice des droits inaliénables du peuple  
palestinien, sur la situation au Moyen-Orient,  
y compris la question palestinienne**

*(Siège de l'Organisation des Nations Unies, New York,  
21 avril 2015)*

**Madame la Présidente,**  
**Mesdames et Messieurs les représentants,**  
**Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi, tout d'abord, au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de condamner l'agression perpétrée par l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech en arabe) contre le camp de réfugiés palestiniens de Yarmouk, à Damas. Tout comme leurs frères et sœurs syriens des autres Communautés, après avoir vu leurs conditions de vie se détériorer et leurs souffrances s'accroître, les Palestiniens de Syrie sont, à présent, pris au piège de violents affrontements qui les forcent à vivre dans des conditions misérables et à subir un deuxième déplacement. Ils méritent notre attention et notre soutien.

La situation en Syrie illustre, encore une fois, la précarité des conditions juridiques et humanitaires dans lesquelles les réfugiés palestiniens, l'une des communautés les plus fragiles de la région, vivent depuis 1948.

Je voudrais à cet égard, rendre hommage à l'action de l'UNRWA et des autres organismes des Nations Unies, qui, malgré la guerre, restent en Syrie et dans d'autres pays d'accueil pour fournir une assistance de base aux victimes du conflit.

**Madame la Présidente,**

La guerre de l'été dernier contre le peuple de Gaza a laissé la bande côtière dans un état désastreux. C'est ainsi que les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2015, notre Comité a organisé un colloque à l'Office des Nations Unies à Vienne sur le thème de l'accélération des actions de secours, de redressement et de reconstruction menées à Gaza au lendemain de la guerre. Cette manifestation, qui réunissait des experts, des responsables des organismes des Nations Unies travaillant à Gaza et des représentants de l'État de Palestine, ainsi que d'autres États Membres, a permis de faire le point sur les besoins d'urgence de Gaza, en particulier, dans les secteurs de l'eau et de l'énergie. Bien qu'il soit effectué à un rythme encore trop lent, nous notons la mise en œuvre du Mécanisme tripartite temporaire pour la reconstruction de Gaza.

Il faut aussi souligner que certes les opérations de secours portaient leurs fruits, mais la reconstruction continuait de pâtir de certains obstacles à l'arrivée des matériaux de construction et des fournitures humanitaires indispensables. A cet égard, la Communauté internationale a l'obligation de répondre aux besoins fondamentaux les plus pressants du peuple de Gaza et de lui permettre de retrouver des moyens de subsistance, de recouvrer sa dignité et de reprendre courage. C'est pourquoi, les participants au séminaire ont appelé la Communauté des donateurs à débloquer rapidement les fonds promis et demandé à Israël de lever le blocus afin que la vie à Gaza reprenne et que son peuple reprenne espoir.

**Madame la Présidente,**

Le 1<sup>er</sup> avril, la Palestine est devenue État partie au Statut de la Cour pénale internationale car, c'est par des moyens pacifiques et des voies légales que l'État de Palestine compte parvenir à la reconnaissance pleine et entière de sa souveraineté et de sa qualité.

Le Comité prend note avec satisfaction qu'Israël soit revenu sur sa décision de retenir les recettes fiscales palestiniennes qu'il compte rendre entièrement au Gouvernement palestinien conformément à ses engagements internationaux.

Dans ce même esprit, Israël devrait cesser ses mesures punitives qui plongent dans la souffrance et le désespoir des milliers de familles palestiniennes qui ne dépendent que des salaires et prestations que le Gouvernement leur verse.

Par ailleurs, je ne saurais passer sous silence les incessantes activités de colonisation en Cisjordanie, les évictions de Palestiniens et confiscations de leurs biens à Jérusalem-Est occupée, qui sont aussi autant d'atteintes à leurs droits et à leur dignité et qui doivent s'arrêter au plus vite.

**Madame la Présidente,**

Le Comité prend acte des élections qui se sont récemment déroulées en Israël et invite le nouveau Gouvernement israélien à revenir à la table des négociations, afin de s'atteler avec son partenaire palestinien et la communauté internationale à mettre fin à l'une des situations les plus flagrantes et les plus injustes du XX<sup>e</sup> siècle, qui prive tout un peuple de la possibilité de vivre en liberté et en sécurité sur ses terres ancestrales. Un règlement global, juste et durable de la question de Palestine permettra de créer les conditions favorables à l'avènement d'un Moyen-Orient nouveau et ouvrira les portes d'une coopération qui profitera à tous les peuples de la région au moment où d'autres menaces se profilent à l'horizon.

**Madame la Présidente,**

Nous commémorons cette année le soixante-dixième anniversaire de la naissance de l'ONU et le quarantième anniversaire de la création du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Je voudrais saisir cette occasion pour appeler encore une fois ce Conseil à agir pour faire en sorte que ses résolutions relatives à la question de Palestine soient mises en œuvre dans un délai prédéfini.

Le Comité voudrait enfin réaffirmer son attachement au principe d'un règlement pacifique du conflit prévoyant l'existence de deux États et sa détermination à ce que le peuple palestinien puisse exercer ses droits légitimes dans un État de Palestine souverain, viable et indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale et vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

Je vous remercie.

\*\*\*